

## A – Exploitation et analyse d'une documentation à caractère juridique

1- 99 % des groupements d'employeurs sont constitués en associations. Ils sont dotés de la personnalité morale et n'ont pas de but lucratif. Expliquez ces deux caractéristiques juridiques.  
Personnalité morale : personne titulaire de droits et d'obligations ayant la capacité juridique.  
Pas de but lucratif : les bénéfices ne sont pas répartis entre les membres.

### 2 - Avantages :

- pour les adhérents : permet de fidéliser le personnel en limitant le turn over, de le former
- pour les salariés : emploi stable, possibilité d'évolution, un seul employeur mais des expériences diverses
- collectivités locales : retombées économiques pour une région, une commune...  
Bonne solution aux problèmes dus à la saisonnalité dans le tourisme.

### 3 – Freins au développement :

- méconnaissance du dispositif
- Manque d'exemples dans le tourisme
- Responsabilité solidaire financière
- Difficultés d'organisation (pluri compétence nécessaire pour les salariés)

### 4 – Similitudes et différences

- ♦ Similitudes : Contrat de mise à disposition entre le groupement d'entreprises et l'entreprise adhérente = contrat de travail entre le G.E. et le salarié.
- ♦ Différences : CDI et non CDT  
Peut regrouper des postes diversifiés dans des entreprises différentes (bâtiment, autocaristes...)

## B – Exploitation et analyse d'une documentation à caractère économique

### 1. Parc de loisirs et domaines skiables.

Exercice 2004/2005 : 63 % du CA pour les domaines skiables et 37 % pour les parcs de loisirs.  
Prévisions → parvenir à 52 % pour les domaines skiables et 48 % pour les parcs de loisirs.

### 2. De la spécialisation (domaines skiables) à l'origine, doit passer à la diversification (parcs de loisirs).

Moyen : croissance externe (acquisition de cinq parcs de loisirs en 2006).

### 3. Expliquez les avantages et les inconvénients de la stratégie actuelle adoptée par le groupe C.D.A.

- limite des risques dus à la saisonnalité : activités complémentaires (été / hiver).
- Complémentarité des sites (Belgique, Pays Bas, France)
- Permet d'utiliser les liquidités excédentaires pour des investissements rentables
- Diversification sur des sites porteurs et rémunérateurs (parcs de loisirs)
- Profite des synergies développées
- Complémentarité des sites (Belgique, Pays Bas, France)
- Permet d'utiliser les liquidités excédentaires pour des investissements rentables
- Diversification sur des sites porteurs et rémunérateurs (parcs de loisirs)
- Profite des synergies développées

#### Inconvénients :

- risque de dispersion des efforts (risque de mal maîtriser des investissements importants)
- image du groupe floue (lien entre Alpes et parcs de loisirs ?)

4. Le Bioscope est détenu à 51 % par Grévin et Cie, elle-même filiale de CDA.  
Mode de gestion : convention de délégation de service public signé entre le symbio (syndicat mixte du Bioscope) et Grévin et Cie en 2001.  
A sa charge : la conception, la réalisation, exploitation plus risques d'exploitation durant 30 ans.
5. SA avec directoire et conseil de surveillance.

**Avantages :**

- limite des risques dus à la saisonnalité : activités complémentaires (été / hiver).

**DEUXIEME PARTIE : Développement structuré (barème indicatif : 8 points/20)**

Tout plan cohérent et développement mettant en évidence les connaissances du candidat seront acceptés.

Quelques pistes :

**Introduction**

**Accroche / problématique / annonce du plan**

Les différentes catégories de risques

Rôle des pouvoirs publics face à la gestion des risques ?

Désir de voyager et risque zéro sont-ils compatibles ? ...

**I - La responsabilité des organisations touristiques face à ces risques**

- transporteurs
- hôteliers
- agents de voyages (pb de responsabilité illimitée...)

Transition

**II - la prise en charge collective de ces risques**

- par les pouvoirs publics : veille touristique du Ministère des affaires étrangères, réglementation (loi de 92..., normes de sécurité dans les établissements, licences, cles aériennes...), rôle de médiation en cas de litige...
- par les assurances (responsabilité civile et garantie financière...)

**Conclusion**

Synthèse et ouverture

**Prévoir dans le barème des points pour des exemples d'actualité (attentats en Turquie, risques sanitaires à la Réunion, affaire Elegance....)**